

**Demande de subvention dans le cadre de
« l'accompagnement des projets pédagogiques
innovants des IUT » - IUT de Tarbes.**

Conseil d'administration du 25 septembre 2017

Délibération 2017/09/CA-090

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT », d'un montant de 200 000 € pour l'année 2017 concernant trois projets pédagogiques de l'IUT de Tarbes dans les secteurs de l'industrie mécanique, du BTP et de l'industrie électrique.

Toulouse, le 25 septembre 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0